



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 26 juillet 2019

**Mise à l'enquête publique
pour autorisation de bâtir**

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- M. Ariel Cepeda Perez, Betty 12, 1929 Trient pour la rénovation du chalet sur la parcelle 9163 du plan 39 (cadastre parcelle 16/2 du plan 113) au lieu-dit Les Mayens Basses, zone 8 faible densité C, coord. 567'171/101'355, propriété du requérant, dossier déposé le 03.06.2019.
- M. et Mme René et Marina Crettex, Rte de Ravoire 53, 1928 Ravoire pour la réfection de la couverture sur la parcelle 1191 du plan 9 au lieu-dit Le Courtillet à Ravoire, zone 1 village B, coord. 569'391/104'812, propriété des requérants, dossier déposé le 03.07.2019.
- M. Bertrand Lattion, Pied du Château 5, 1921 Martigny-Croix pour l'agrandissement d'une fenêtre et le changement des volets et fenêtres sur la parcelle 1632 (PPE 5310) du plan 12 aux Rappes, zone 1 village B, coord. 569'791/103'602, propriété du requérant, mutation en cours, dossier déposé le 01.07.2019.
- Mme Maria Luisa Lindino Gonçalves Oliveira, Rte du Soleil 10, 1921 Martigny-Croix pour la construction d'un balcon sur la parcelle 7395 du plan 30 à Martigny-Croix, zone 7 faible densité A, coord. 570'264/104'075, propriété de la requérante et de M. Carlos De Jésus Oliveira, dossier déposé le 19.06.2019.
- Perco Pergola et Compagnie, Rue du Levant 167, 1920 Martigny pour l'installation d'une pergola sur la parcelle 1502 du plan 11 au lieu-dit La Toussaine aux Rappes, zone 7 faible densité A, coord. 569'981/103'472, propriété de M. et Mme Stéphane et Laurence Abbet, dossier déposé le 03.06.2019.
- Mme Micheline Walzer, Rue Louis de Montfalcon 10, 1227 Carouge pour la réfection de la couverture du garage sur la parcelle 2893 du plan 19 à La Fontaine, zone 1 village B, coord. 569'076/103'143, propriété de la requérante, dossier déposé le 04.07.2019.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans au bureau technique communal pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale